



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le douzième jour de décembre deux mille seize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Mario Dupuis, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 25 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9678-12-2016 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour en retirant le point suivant :

Route Ruisseau-Landry, adjudication du contrat pour le projet *Stabilisation du remblai d'un secteur de la route du ruisseau Landry et remplacement d'un ponceau* (reporté en janvier 2017)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9679-12-2016 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2016 a été courriellé à chacun des maires le 9 décembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 23 novembre 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9679A-12-2016 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 37 046,09 \$

Factures : 46 691,65 \$

TOTAL : 83 737,74 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part de la correspondance qui suit :

À titre d'information, dépôt du courriel de M. Sébastien Goupil-Dumont, ingénieur, gestionnaire d'actifs, Asset Manager, EDF Énergies nouvelles, ayant pour objet *Contribution volontaire 2016 – Mont-Rothery (HG)*, daté du 2 décembre 2016.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 30 NOVEMBRE 2016

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 30 novembre 2016* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9680-12-2016 TNO

TECQ 2014-2018, programmation de travaux révisés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, DARIO JEAN, maire de la municipalité de Marsoui, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement Création d'un fonds de développement économique et social*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Dario Jean, maire de la municipalité de Marsoui

RÉSOLUTION NUMÉRO 9681-12-2016 TNO

Bail de location, bâtiment salle des loisirs, résiliation

VU l'article 5 du bail de location entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le comité de développement de Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement de Cap-Seize n'a pas maintenu activement ses lettres patentes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a transmis au comité, par voie postale, le 30 novembre 2016, un préavis de résiliation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE,

SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, résiliera le bail de location avec le comité de développement de Cap-Seize advenant qu'il ne remédie pas à la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, MARIO DUPUIS, maire suppléant de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le *Règlement numéro 2015-321 Règlement relatif à la rémunération et au traitement des membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, lorsqu'ils siègent pour l'administration des territoires non organisés de la MRC.*

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Mario Dupuis, maire suppléant de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

RÉSOLUTION NUMÉRO 9682-12-2016 TNO

Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue, Excavation D.L., rencontre de chantier

CONSIDÉRANT les travaux exécutés par 9185-1444 Québec inc. (Excavation D.L.) pour le projet *Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue* ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stantec suite à une demande de compensation pour le remplacement des matériaux jugés non réutilisables par l'entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, demande une rencontre de chantier, en janvier 2017, avec 9185-1444 Québec inc. (Excavation D.L.) et Stantec relative à la demande de compensation pour le remplacement des matériaux jugés non réutilisables par l'entrepreneur dans le cadre du projet *Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue* pour une entente à l'amiable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9683-12-2016 TNO

Devis et plans, projet Stabilisation du remblai d'un secteur de la route du ruisseau Landry et remplacement d'un ponceau, Stantec Experts-conseils Itée

CONSIDÉRANT le devis et les plans pour le projet *Stabilisation du remblai d'un secteur de la route du ruisseau Landry et remplacement d'un ponceau* de Stantec Experts-conseils Itée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, accepte le devis et les plans pour le projet *Stabilisation du remblai d'un secteur de la route du ruisseau Landry et remplacement d'un ponceau* de Stantec Experts-conseils Itée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9684-12-2016 TNO

Soumission pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité sur les routes Bellevue et Saint-Joseph-des-Monts, Les Entreprises Roy, Duguay et Associés

CONSIDÉRANT les soumissions déposées pour la fourniture et la pose de 50 m de glissières de sécurité dans deux secteurs, soit sur les routes Bellevue et Saint-Joseph-des-Monts ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stantec Experts-conseils Itée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, retienne la soumission de Les Entreprises Roy, Duguay et Associés pour la fourniture et la pose de 50 m de glissières de sécurité dans deux secteurs, soit sur les routes Bellevue et Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9685-12-2016 TNO

Remboursement des personnes évacuées par le Service d'incendie de la ville de Sainte-Anne-des-Monts en 2015-2016

VU l'absence d'une taxe spéciale dans le *Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2015*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, n'a pas déclaré sa compétence en matière d'évacuation d'urgence en milieu isolé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, rembourse les personnes évacuées par le Service d'incendie de la ville de Sainte-Anne-des-Monts en 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9686-12-2016 TNO

Addenda 1 du protocole d'entente - Entretien estival route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT l'*addenda 1* du protocole d'entente relatif à l'entretien estival de la route Saint-Joseph-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. approuve l'*addenda 1* du protocole d'entente relatif à l'entretien estival de la route Saint-Joseph-des-Monts ;
2. autorise M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer cet *addenda*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 35 à 19 h 37.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 37.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

